

Colloque Montréal, une ville à la mesure des femmes

21 septembre 2005

Présentation de Éleine Hémond

Atelier D

État des lieux sur la participation des femmes à la vie démocratique

La problématique

Constats sur la présence et l'absence des femmes

Bonjour à toutes,

Assez bizarrement, au Québec, il semble que la participation des femmes à la démocratie municipale traîne un peu de la patte. Il est vrai que l'arrivée des femmes à cette tribune s'est faite de façon sporadique et plus lentement que sur les autres tribunes démocratiques. C'est d'autant plus étonnant que la Cité, la ville, le village est le creuset de la vie familiale, traditionnellement l'apanage des femmes.

Quelques repères

Au palier municipal, les femmes ont obtenu et perdu à plusieurs reprises leur droit de vote pour des raisons de statut juridique et matrimonial – propriétaire ou non, mariée ou non.

Au Bas-Canada, jusqu'à la moitié du 19^e siècle, aucune loi ne précisait le sexe des individus autorisés à voter, il suffisait d'être propriétaire pour voter. Par inadvertance, des femmes y ont donc eu ce droit et s'en sont prévaluées. Mais bientôt, le Parlement du Bas-Canada retire le droit de vote aux femmes. Ce n'est qu'en 1974 que toutes les femmes auront droit de vote au municipal. C'était hier.

Quant à l'évolution de l'engagement des femmes en politique, comparons quelques dates et quelques pourcentages. On voit que cela va moins vite.

Au provincial

- *De 1980 à 2004 : nous sommes passées de 6 % à 33 % (députées)*

Au municipal

- *De 1980 à 2004 : nous sommes passées de 4 % à 24 % (conseillères) et de 1,5 % à 11 % (maires)*

Pourquoi cette lenteur des femmes à investir le palier décisionnel municipal, alors même que le Québec était en plein essor féministe ?

On peut évoquer plusieurs raisons.

1) Les objets traditionnels de revendication des féministes (santé, éducation, main-d'œuvre, justice...) étaient (et sont toujours) au provincial. Les municipalités étant exclues de ces champs de compétence.

2) Les femmes, et la population en général, voyaient alors davantage les élus municipaux comme des gestionnaires de la Ville, dont le principal souci est de maintenir basses les taxes.

Compte tenu de ces facteurs et de la perception très technique que les femmes avaient des conseils municipaux (asphalte, poubelles, égoûts...), pas étonnant que les femmes aient tardé à considérer les conseils municipaux comme des lieux de pouvoir à investir.

C'est il y a moins d'une trentaine d'années que le palier municipal a commencé à résonner dans la tête des femmes comme un lieu clé de l'égalité.

À partir de 1986 à Montréal et de 1989 à Québec, les choses vont s'accélérer avec l'arrivée au pouvoir de partis politiques municipaux plus progressistes: Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) et le Rassemblement populaire de Québec – devenu le Renouveau municipal . Les deux Villes mettent alors en place des structures pour intégrer à la gouverne municipale la question des rapports sociaux de sexe.

Dans les deux partis en question, il y avait plusieurs femmes élues et, de surcroît, des femmes reconnues pour leur allégeance féministe. On pense, comme chef de file de ce mouvement à l'échelle municipale, à Léa Cousineau, à Montréal, et à Winnie Frohn, à Québec.

À Montréal, en 1988, le Programme Femmes et Ville est mis sur pied à partir des revendications des groupes de femmes et de professionnelles de l'aménagement. On y privilégie la sécurité urbaine. Plus récemment, des outils pour promouvoir l'ADS ont été réalisés en collaboration avec le Comité Femmes et développement du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDIM).

À Québec, en 1991, le conseil municipal adopte une politique de consultation publique et c'est dans ce cadre que naît la Commission consultative Femmes et Ville. Son originalité consiste en le fait qu'elle est composée d'une majorité de citoyennes. (Il y en a actuellement 12 pour quatre élu-e-s.)

Le mandat de la Commission consultative Femmes et Ville est de conseiller le conseil municipal sur les impacts de politiques, projets et programmes municipaux. C'est à partir de la politique de consultation publique que se sont aussi mis en place les conseils de quartier formés de résidents élus. Dans ces conseils de quartier, la représentation égale des hommes et des femmes est obligatoire. À Québec, cette parité est également visée pour l'ensemble des instances consultatives.

Pour inciter les femmes à participer, on décrète, entre autres, des mesures de remboursement des frais de transport, de garde et l'adaptation de mécanismes logistiques...

Si on compare les structures mises en place par les Villes de Québec et de Montréal, dans des contextes politiques relativement semblables et pour des objectifs semblables de promouvoir l'égalité, on peut dire que Montréal a d'abord misé sur une structure de nature administrative, alors que Québec s'est d'abord appuyé sur la participation citoyenne. Je comprends qu'à Montréal, le Conseil des Montréalaises, récemment créé, intègre maintenant de façon formelle la préoccupation citoyenne.

Si Montréal et Québec ont, au cours des dernières décennies, ouvert des brèches dans la tradition très masculine et plutôt de type «aqueduc-trottoir » des villes, elles n'ont pas été les seules. Partout en province, les femmes ont commencé à s'intéresser davantage à la politique municipale.

En fait, entre 1980 et 2002, la proportion de mairesses a décuplé et celle des conseillères s'est presque accrue d'autant. Dans la première décennie, les augmentations étaient significatives d'élection en élection, mais à partir des 1990, on a observé un essoufflement. En fait, la situation semble même stagner depuis cinq ans. Entre 1999 et 2003, l'augmentation est d'à peine 0,2 % par année pour les postes de mairesses et de conseillères.

On peut regarder brièvement ce tableau et s'attarder à quelques années.

**ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MAIRESSES ET DE CONSEILLÈRES MUNICIPALES
DANS LES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC 1980-2003**

Année	Mairesse		Conseillères municipales	
	Nb	%	Nb	%
1980	21	1,5	339	3,8
1982	40	2,8	615	7,0
1983	43	3,0	712	8,1
1984	41	2,9	962	10,9
1985	47	3,3	1 050	11,9
1986	61	4,3	1 135	12,8
1987	81	5,7	1 325	15,0
1988	82	5,8	1 323	15,0
1989	97	6,9	1 538	17,4
1990	97	6,9	1 622	18,4
1991	112	7,9	1 701	19,3
1992	114	8,1	1 703	19,3
1993	125	8,8	1 730	19,6
1994	126	8,9	1 721	19,5
1995	131	9,3	1 748	19,9
1996	127	9,1	1 750	20,1
1997	128	9,4	1 848	21,7
1998	137	10,1	1 874	22,4
1999	138	10,4	1 896	23,1
2000	133	10,4	1 745	23,1
2001	119	10,7	1 680	23,8
2002	118	10,9	1 659	24,1
2003	125	11,6	1 672	24,5

2003	Maires	951	Conseillers	5 151
	Mairesse	125	Conseillères	1 672
	Total	1 076	Total	6 823

Source : Compilation spéciale
du MAMSL.
Données en date du
1^{er} janvier 2004.

*Statistiques sur la représentation des femmes et
des hommes aux instances électorales municipales 2003 7*

Ce que ce tableau ne dit pas, c'est qu'il existe des divergences selon la taille de la ville.

**NOMBRE DE MAIRES, DE MAIRESSES, DE CONSEILLERS ET DE CONSEILLÈRES MUNICIPAUX
SELON LA TAILLE DES MUNICIPALITÉS**

Taille des municipalités	Maires		MairesSES		Total		Conseillers		Conseillères	
	Nb	%	Nb	%	Nb	Nb	%	Nb	%	Nb
Moins de 1000	410	88,6	53	11,4	463	2 015	73,0	745	27,0	2 760
de 1 000 à 9 999	474	88,1	64	11,9	538	2 540	77,6	735	22,4	3 275
de 10 000 à 99 999	58	87,9	8	12,1	66	405	76,9	122	23,1	527
100 000 et plus	9	100,0	0	0,0	9	191	73,2	70	26,8	261
Total	951	88,4	125	11,6	1 076	5 151	75,5	1 672	24,5	6 823

Plus la ville est grosse, moins il y a de mairesses. Zéro mairesse dans les 9 plus grandes villes du Québec. Quant aux municipalités où il y a le plus de conseillères, c'est dans les petites villes de moins de 1000 habitants et dans les très grandes villes.

Malgré cela, dans l'ensemble, on peut dire que les divergences selon la taille des villes sont relativement minimales. L'élément le plus significatif reste que les mairies des grandes villes semblent pour l'instant des bastions totalement masculins.

Ce dont le tableau ne parle pas non plus, c'est de la disparité qui existe entre les partis. À Québec, la ville où j'habite, au scrutin de 2001, le Renouveau municipal (dirigé par M. L'Allier) a présenté 35 % de candidates et l'Action civique (dirigée alors par Mme Boucher) seulement 15 %.

Pour la campagne électorale qui commence samedi, même si on ne sait pas encore précisément à quoi ressemblera la liste des candidats des différents partis, la plupart d'entre eux disent avoir fait beaucoup d'efforts pour intégrer des femmes à leur équipe.

Mais nous savons que malgré cela, la lutte pour les places a été féroce au cours des derniers mois et encore trop de femmes intéressées à briguer les suffrages ont été évincées.

Si on parle d'investiture, il faut souligner que le seul parti municipal qui fait encore des investitures est, à ma connaissance, le Renouveau municipal de Québec.

Dans ce contexte et dans ce parti, au cours des derniers mois, on a vu que toutes les femmes qui se sont présentées à l'investiture contre un ou plusieurs hommes, ont été défaites. Les deux femmes qui ont gagné l'investiture dans leur district se présentaient contre une autre femme.

Ces résultats ne sont pas sans susciter des réflexions profondes au sein du Collectif femmes du Renouveau municipal de Québec, un parti qui s'est bâti sur des idées progressistes et sur des idéaux égalitaires.

La plupart du temps, les choses se passent différemment, dans les autres partis de Québec, à Montréal comme dans les autres villes. C'est le chef et ses proches qui choisissent quelle personne portera le flambeau de leur parti dans les différents districts ou arrondissements.

Bon nombre de femmes, dont quelques-unes parmi nos participantes de l'École d'été, ne se sont pas qualifiées aux yeux des dirigeants des partis qui les intéressaient.

Heureusement toutefois, dans la plupart des cas, nos participantes de l'École d'été Femmes et Démocratie municipale ont été bien accueillies par les partis et les chefs des partis.

Les partis et les chefs ne sont pas sans savoir que les citoyens et les citoyennes veulent élire des femmes. L'électorat au Québec n'est pas sexiste.

Si on peut soupçonner qu'il y existe encore du sexisme, c'est au niveau de certains partis qu'il faudrait le voir. Et là, les conséquences sont graves, car si un parti ne laisse pas passer de femmes – ou s'il en laisse passer très peu - à travers les mailles de son filet, comment voulez-vous que les citoyens et les citoyennes élisent les femmes. Il est clair que les partis sont encore parfois des goulots d'étranglement qui freinent l'arrivée des femmes au niveau électoral. Au sein de notre Groupe, nous soupçonnons que ce n'est pas tant les membres des partis qui sont sexistes, mais plutôt les structures elles-mêmes. Ces structures, hiérarchisées, fondées sur des stratégies de clans et d'échanges donnant-donnant, se protègent de l'intégration d'éléments qui ne fonctionneraient peut-être pas sur le même modus vivendi.

Pourtant, le mythe voulant qu'une candidature féminine soit plus risquée pour un parti qu'une candidature masculine est pourtant faux. Toutes les récentes élections l'ont démontré, quel que soit le niveau, les femmes remportent un succès électoral comparable à celui des hommes.

Mais au-delà de la réticence encore perceptible de certains partis à la venue d'un "nouveau genre" de candidat, il faut admettre que, pour

l'instant, le principal obstacle à la parité aux postes élus, c'est le manque de candidature féminine.

Et à ce manque de candidature féminine, il n'est pas question de l'attribuer au désintérêt des femmes pour la politique. Il est éminemment lié à l'accessibilité réduite des femmes aux postes de pouvoir. Nous en reparlerons et, sans doute, devons-nous évoquer une conjugaison de plusieurs facteurs.

Pour conclure, à la veille des premières élections municipales générales au Québec, on peut dire que la conscience de la nécessité de l'engagement démocratique des femmes est vive. Depuis trois ans, nous avons assisté à un véritable déploiement d'énergie et de créativité pour informer, former et accompagner des femmes susceptibles de devenir des mairesses et des conseillères.

Le Groupe que je dirige l'a fait, notamment à travers l'École d'été Femmes et Démocratie municipale. De nombreux groupes de femmes et même des instances publiques, municipales et provinciales ont offert des formations et des outils aux femmes intéressées par la politique municipale, dans les grandes villes et partout en province.

À un mois et demi des élections, on ne peut pas encore dire quels seront les résultats de nos efforts. Force est toutefois de constater que les femmes, contrairement aux hommes, ne se bousculent pas au portillon.

Atelier de l'après-midi

BARRIÈRES À L'ENGAGEMENT POLITIQUE DES FEMMES ET PISTES DE SOLUTIONS.

Il n'y a pas qu'une seule barrière à l'engagement politique des femmes. Il y en a plusieurs.

Faisons un petit exercice en mettant en lien les obstacles et quelques pistes de solution.

1. La première barrière : c'est la tradition et l'histoire.

Nous n'en sommes pas encore sorties. Ce qui est « public » est masculin et le « privé » est féminin, c'est encore à l'agenda. Malgré l'évolution des dernières décennies, une femme qui veut jouer un rôle public doit manifester beaucoup de détermination et de courage.

Pour contrer cela, il faut travailler, à l'école et à la maison, à sortir des rôles prédéterminés. Les médias aussi devraient faire leur part.

Au quotidien, il nous faut comme femmes encourager et soutenir celles qui vont de l'avant. Je ne parle pas d'une solidarité groupée, mais plutôt, quelle que soit leur allégeance politique, d'une attitude de respect d'abord, de tolérance et surtout du maintien du dialogue avec celles qui se retrouvent aux postes de pouvoir.

2 Nous en sommes encore au b-a ba de notre identité citoyenne.

Cette raison, liée à la première, c'est le peu de temps qui s'est écoulé depuis que la femme est reconnue comme citoyenne à part entière. 1940, c'était hier. Beaucoup de nos mères avaient déjà dans la vingtaine et la trentaine.

*Face à cette proximité de l'époque où la femme était **mineure à vie**, la solution vient de chacune d'entre nous. La responsabilisation face à nous-mêmes (ça on le fait déjà assez bien), mais aussi le développement et l'exercice de notre sens critique devant tout ce qui, aujourd'hui encore, n'est pas acceptable. Par exemple, la misogynie devant une candidate ou une élue. Le tout masculin dans un CA, au syndicat, notre milieu de travail, notre parti... En Belgique, les gouvernements unisexes, à tous les niveaux, sont inconstitutionnels.*

3. Les doubles et triples tâches des femmes

*Les dernières données de Statistique Canada indiquent que, dans les familles, les femmes assurent encore **la plus grande part des activités domestiques**. Par exemple (en 1998, l'année des dernières statistiques publiées), dans un couple avec des enfants âgés de 5 à 19 ans, la femme assumait en moyenne 66 % des activités domestiques contre 34 % pour le conjoint.*

Pour les femmes qui choisissent de s'impliquer politiquement, le défi d'harmoniser le temps et les tâches est accru. Cela explique la faible présence des jeunes mères aux postes élus.

Contre cet état de fait, facilement considéré comme naturel, il convient de soutenir tout arrangement logistique qui aide autant les mères que les pères à assumer un rôle de représentation.

4. La quasi-absence de modèles politiques féminins

On ne rêve que ce qui est possible, disent certains psychologues. Aussi, contrairement à nos frères, peu d'entre nous se sont, dans leur enfance, imaginées Général, Pape ou Première ministre.

Face à cela, il faut valoriser et mettre en lumière ce que font les femmes dans leurs différents milieux. Pas juste en matière de bénévolat.

Le mentorat et l'accompagnement d'aspirantes candidates par des élues ou des ex-élues d'expérience est une voie à privilégier. Et nous le faisons au GFPD avec un projet pilote.

5. Le manque de moyens financiers et de réseaux d'affaires

*Au Québec, en 2001, les femmes qui travaillent à temps plein gagnaient **en moyenne 77,9 % des revenus des hommes** dans la même situation. Par ailleurs, en 2002, les femmes représentent encore moins de 30 % des membres dans plus du tiers des ordres professionnels du Québec.*

Faire de la politique coûte de l'argent, exige du temps et entraîne des risques professionnels. Ces éléments, déjà problématiques dans le quotidien de bon nombre de femmes, freinent leur engagement politique.

En fait, la situation socio-économique des femmes étant moins favorable que celle des hommes, les femmes sont moins nombreuses à être en situation de faire valoir leurs capacités à gouverner ou, par conséquent, à attirer l'attention des partis.

Pour contrer cela, en attendant que les femmes aient des moyens économiques à la hauteur de ceux des hommes, il faut inciter les partis à chercher des candidats hors de leurs réseaux habituels. Il faut aussi rendre plus transparentes et plus accessibles aux femmes les règles de financement des partis. Certains partis s'y sont mis. Notamment le RMQ.

6. La culture politique basée sur des rapports de force

*Les pratiques des partis et des assemblées législatives envoient souvent le message que, dans le monde de la politique, **la fin justifie les moyens**.*

L'actualité politique nous a montré que non seulement les femmes, mais la population en général, souhaite une gouvernance qui s'appuie sur des pratiques moins partisans.

C'est en s'engageant plus nombreuses, en visant la formation d'une masse critique (que les scientifiques évaluent à 35 %), que les femmes réussiront à modifier les façons de faire la politique.

7. La tiédeur de la volonté gouvernementale

*Les gouvernements, qui sont d'abord des émanations des partis, se montrent généralement **frileux face à l'établissement de lois ou règlements** favorisant l'accès des femmes au pouvoir. Si la bonne volonté s'exprime généreusement par la voix des élus, la crainte de bouleverser les règles établies semble prévaloir. Par exemple, le Canada, comme le Québec, ont jusqu'à présent*

écarté tout règlement obligeant les partis à présenter autant de femmes que d'hommes aux élections, ou même un certain pourcentage.

Pourtant, les progrès ne se feront, et surtout ne s'ancreront vraiment, que si nos États prennent des dispositions légales en faveur de l'égalité aux postes élus. Il est rare que la justice s'établisse par la simple bonne volonté des gens et par l'évolution des mentalités.

Comment peut se manifester la volonté gouvernementale d'accélérer l'histoire en faveur de la véritable égalité – celle qui n'exclut pas les postes de pouvoir.

On pourrait parler d'une loi sur la parité – comme en France ou, mieux encore, en Belgique. Nous en rêvons et travaillons en ce sens, mais les résistances sont grandes.

En attendant, pensons à :

• Mesures financières

- Remboursement d'une plus grande part des dépenses électorales aux partis qui ont fait élire un certain pourcentage de femmes (30 % et plus)
- Soutien des élus et élues qui ont à assumer des responsabilités familiales, notamment en termes de garde d'enfants ou de personnes à charge.
- Limite des dépenses préélectorales. Le gouvernement du Canada et du Québec ont déjà établi des balises à cet égard.
- Limite des dépenses d'investissement au sein des partis. Les femmes ont généralement moins d'argent à consacrer à cette démarche et elles répugnent souvent à miser sur l'argent pour se faire élire. Pour l'instant, quelques partis seulement limitent les dépenses pré-investiture.

• Mesures réglementaires

- Obligation des partis à présenter une femme lorsqu'un député élu décide de ne plus se présenter.
- Obligation des partis à présenter un certain pourcentage de femmes comme candidates lors des élections (quotas, voire parité).
- Incitation des partis à assurer la parité dans leurs structures à tous les niveaux.

D'autres mesures d'action positive

Les mesures d'action positive peuvent rejoindre aussi bien les jeunes citoyens et citoyennes, que les femmes sur le tremplin politique ou les élues. Au Canada et au Québec, leur mise en œuvre pourrait cibler diverses populations et prendre différentes formes. La volonté politique est toutefois la clé de toutes ces mesures, même les plus simples.

- **Écoles.** Formation citoyenne auprès des jeunes, garçons et filles, insistant sur la nécessaire participation équitable des hommes et des femmes aux instances décisionnelles politiques et sociales. Cours, ateliers, accompagnement lors des élections scolaires...
- **Milieus de vie.** Stimulation de l'intérêt des femmes pour l'engagement citoyen en les incitant à mettre leur expérience et leur vision, souvent différentes, au service du progrès social. Démarches individuelles et collectives auprès de celles qui affichent leur motivation pour le milieu scolaire, les questions environnementales, la protection des consommateurs...
- **Partis.** Formation et animation de Collectifs ou de Comités Femmes dans tous les partis. Ouverture aux visions socio-politiques souvent différentes des femmes. Mise à disposition de moyens financiers et matériels. Accompagnement ciblé de militantes intéressées, cela, même si elles ne reprennent pas le credo des ténors du parti.
- **Mentorat.** Accompagnement personnalisé d'aspirantes candidates, de candidates et d'élues. Formation de dyades associant des femmes ou des hommes possédant une expérience de la chose publique avec des femmes intéressées par l'exercice démocratique.
- **Réseautage.**
Les activités de réseautage, comme cette rencontre d'aujourd'hui, sont extrêmement importantes pour les femmes. Elles développent, par cette voie, des réseaux d'appuis mais aussi et surtout des réseaux d'apprentissage et de partage.
- **Formation pré-électorale des candidates.**
Dans plus d'une vingtaine de pays, des formations et ateliers sont proposés aux aspirantes candidates et aux femmes qui souhaitent développer leur leadership politique. Au Canada, la seule formation francophone de ce type est l'**École d'été Femmes et Démocratie municipale**, offerte depuis 2004 par le Groupe Femmes, Politique et Démocratie, conjointement avec l'ENAP, à Québec.

D'autres initiatives intéressantes existent au Canada anglais. Signalons la **Women's Campaign School**, tenue à Vancouver en association avec l'Université Simon Fraser. À Winnipeg, une conférence/colloque intitulée **See Jan Run** est organisée avec l'organisme Manitoba Women et de concert avec l'Université de Winnipeg. Enfin, à Halifax, la première **École des femmes en politique** a été offerte en novembre 2004 conjointement par le Conseil du Statut de la femme de Nouvelle-Écosse et l'Université Mont Saint-Vincent.

Ces différentes activités et sessions de formation sont largement inspirées de la **Women's Campaign School** de l'Université Yale's, au Connecticut (É.U.).

• **Modification des attitudes sociales et culturelles**

- Constat que la culture du pouvoir ne changera pas toute seule, par simple évolution des mentalités.
- Dénonciation de l'autosatisfaction générale découlant entre autres du 30 % de femmes élues au Québec.
- Acceptation que certains *modus vivendi* puissent changer en politique, comme d'autres ont changé sur le plan privé depuis trente ans.
- Refus d'accepter que les femmes soient mises au rang d'une catégorie, d'un sous-groupe ou d'une minorité.

Encadré :

La parité : une mesure qui a fait ses preuves

En France, l'analyse comparative de la place des femmes élues au palier municipal, avant et après la promulgation de la loi sur la parité, démontre le bien-fondé d'une règle coercitive obligeant les partis à pratiquer un recrutement paritaire. L'entrée massive des femmes dans les conseils municipaux constitue l'avancée principale de cette loi. Quelle que soit la taille de la municipalité, le seuil de 30 %, considéré par l'Union Européenne comme la condition minimale pour que les femmes exercent une influence appropriée, est, dès les premières élections municipales subséquentes (2001), dépassé pour la proportion de femmes élues conseillères municipales. Dans les municipalités de 3 500 habitants et plus, cette proportion a doublé en 2001, passant à 47,5 %. Quant à la faillite de la Loi sur la parité lors des législatives suivantes, elle n'a rien d'étonnant. En effet, la Loi ne prévoyait aucune coercition, sinon la perte pour les partis d'un pourcentage de leur financement public. La plupart des partis ont opté pour cette punition en choisissant de privilégier leurs candidats masculins.

Les quotas ont la cote!

Le Monde - 27.07.05

La sous-représentation des femmes au sein des instances électives dans pratiquement tous les pays du monde est de notoriété publique. Au-delà de la dénonciation, certaines mesures concrètes peuvent être mises en place afin de remédier à cette situation. Parmi ces moyens, on discute de plus en plus de **l'implantation de quotas** visant à augmenter la présence des femmes en leur assurant un certain pourcentage à différents niveaux : listes de candidatures, parlements, commissions, cabinets, etc.

Un **manuel-outil** publié par l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance (IDEA) de Suède, présente **ce que sont les quotas**, leurs modes d'application ainsi que différentes expériences s'y reliant. Ce document dresse

également une liste d'arguments favorables et défavorables à leur implantation. Voici un résumé de certains de ceux-ci :

Arguments favorables :

- en tant que citoyennes, les femmes ont droit à une représentation équitable
- l'expérience des femmes est nécessaire dans la vie politique
- la présence de plusieurs femmes dans un organe donné réduit la pression exercée sur une femme alibi qui serait seule
- les quotas de femmes ne sont pas discriminatoires; ils servent à compenser les handicaps qui ôtent aux femmes la part des sièges qui leur revient.

Arguments défavorables :

- les quotas sont contraires au principe d'égalité des chances pour tous, puisque les femmes sont avantagées
- les quotas ne sont pas démocratiques, car les électeurs doivent être ceux qui décident des élections
- les quotas impliquent que le sexe intervient plutôt que les qualifications dans la dévolution du pouvoir politique et qu'ainsi certains des candidats les plus compétents sont écartés
- certaines femmes ne veulent pas être élues simplement parce qu'elles sont des femmes.

[Selon Drude Dahkerup \(pdf\)](#), les quotas représentent en fait un changement dans la conception de "l'égalité". En effet, de "l'égalité des chances", les quotas marqueraient un passage à une "égalité de résultats". Cette conception de l'égalité repose sur la réflexion suivante : puisqu'il existe des barrières (sociales, économiques, formelles ou informelles) à la participation des femmes en politique, "des mesures compensatoires doivent être adoptées pour atteindre une égalité de résultats". Toutefois, la présidente du Parlement de Suède, Brigitta Dahl, précise que les quotas ne peuvent à eux seuls résoudre le problème de la sous-représentation des femmes. Selon elle, en effet, un véritable travail d'éducation doit être entrepris afin de promouvoir systématiquement la participation des femmes, et ce, dans toutes les sphères de la société (les partis politiques, le système éducatif, les associations, les syndicats, les Églises, etc.). Elle ajoute que les transformations ne peuvent se faire du jour au lendemain : "ce n'est que dans une ou deux générations qu'un réel changement pourra être enregistré".

Site relié : [Global Database of Quotas for Women](#)